

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège A secteur 1

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Total exprimés 41

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants, Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017; Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ; Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT: Votants Blancs Exprimés Total 50

Blancs ou nuls	0
Exprimés	41
Nombre de sièges	2
Quotient électoral	20,5

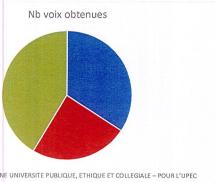
Répartition des sièges	1er calcul				0
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQU	14	20,5	0,68292683		0
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	10	20,5	0,48780488		0
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	17	20,5	0,82926829		0

2ème calcul	2	2
	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
14	1	1
10	0	C
17	1	1

Article 1er : Sont proclamés élus :

- 1. BOFFA Romain
- 2. ANCEL Marie-Elodie

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



- 1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE POUR L'UPEC
- 2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC
- 3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS

Fait à Créteil, Le 29 juin 2018 L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège A secteur 2

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 :

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique :

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

Blancs ou nuls	1	
Exprimés	52	Total ex
Nombre de sièges	2	
Quotient électoral	26	

exprimes	
	52

Répartition des sièges	1er calcul				0	2ème calcul		- 7
	Nb voix	Quotient		sièges			Sièges au + fort	No.
Listes en présence	obtenues	électoral	Calcul Sièges	obtenus		Reste	reste	
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE			9.					FIG. 6
ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	10	26	0,384615385		0		10	C
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	21	26	0,807692308		0		21	1
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	21	26	0,807692308		0		21	1

Sièges au + fort reste	etal sièges etenus
L	1
1	1

Article 1er : Sont proclamées élues :

1. HANCOCK Claire

2. ARAB Nadia

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
Le 29 juin 2018
L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège A secteur 3

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Total exprimés

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

	Blancs ou	140 1: 000 100 100 100 100 100 100 100 100	State Superior State State Superior

Blancs ou nuls	0
Exprimés	81
oprimés ombre de sièges	2

Répartition des sièges	1er calcul			0	1	2ème calcul	2	2
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient	Calcul Sièges	sièges			Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET	obtenides		and an one get					
COLLEGIALE - POUR L'UPEC	1	6 40,5	0,395061728	0		16	0	0
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3	3 40,5	0,814814815	0		33	1	1
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	3	2 40,5	0,790123457	0		32	- 1	1

Article 1er : Sont proclamés élus :

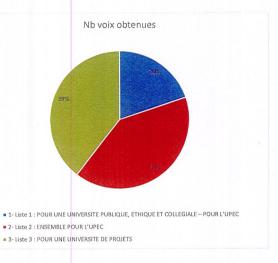
1. CONDON Sylvie

Quotient électoral

2. MELLOUK Abdelhamid

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

40,5



Fait à Créteil, Le 29 juin 2018 L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie

Collège A secteur 4

Sièges au +

00

Total sièges

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants, Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ; Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ; Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 :

CONSIDERANT: Blancs ou nuls Exprimés Inscrits Votants 18 94 Total 18 Blancs ou nuls Total exprimés 94 94 Exprimés Nombre de sièges 47 Quotient électoral 2ème calcul

sièges

obtenus

Calcul Sièges



Article 1er : Sont proclamés élus :

1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC

1. PIRENNE France

Répartition des sièges

2. ANDUJAR Pascal

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

1er calcul

Quotient

47

94

Nb voix

obtenues

Fait à Créteil, Le 29 juin 2018 L'Administratrice provisoire Françoise MOULIN CIVIL